

Association 1901 N° W782002994

Voisins le Bretonneux, le 10 janvier 2017

Copie : Madame Rosetti, Maire de Voisins le Bretonneux, vice-présidente

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre courrier de réponse du 15 février dernier, concernant le PLUi, l'aménagement de la parcelle Thalès et la RD91. Nous avons lu avec intérêt que vous étiez conscient des difficultés que nous évoquons et que vous compreniez nos inquiétudes quant au surcroît de trafic occasionné par la future gare et les aménagements urbains, pour lesquels vous employez le terme « d'associés ».

Ceci appelle une double réponse de notre part. En tout premier lieu, nous souhaitons parler du développement urbain envisagé dans le futur quartier gare de SQY-Est.

Nous tenons à rappeler que le programme de la SGP visant au passage de la ligne 18 et à la gare de SQY-Est ne définit aucunement les projets urbains "associés" auxquels vous faites référence. Les représentants de la SGP et de la Commission d'Enquête relative à la ligne 18, nous ont fait savoir que ces aménagements ne sont pas de leur compétence.

Ceux-ci sont donc à priori du seul ressort du PLUi de la communauté d'agglomération, tout au moins en ce qui concerne leur densité et la nature des bâtiments construits. Hors comme indiqué dans nos 2 contributions à l'enquête publique, le PLUi ne définit aucun aménagement urbain spécifique autour de la future gare.

La friche Thalès y reste classée UAi6d19, ce qui interdit toute construction de logement. Dans ce cas, il est inutile de dévier la RD91 et nous pourrions en rester là, à la grande satisfaction des riverains.

Si par contre il est envisagé la construction de logements sur l'ex friche Thalès, nous ne pouvons imaginer que cela ne se fera pas sans une large concertation avec les habitants des quartiers mitoyens de la Bretonnière à Voisins-le-Bretonneux et de l'Europe à Guyancourt. Nous exigerons en particulier le respect de ce qui est écrit p38/88 du document 3 (OAP) du dossier d'EUP :

Secteur GU 1.1 "Thalès" développement urbain : "veiller à l'harmonie des nouvelles constructions avec les bâtiments existants, afin qu'elles s'inscrivent dans le prolongement des gabarits présents aux alentours."

Pour ce qui concerne l'habitat, il s'agit de deux zones pavillonnaires. Et pour ce qui concerne les bâtiments tertiaires, ils sont limités en hauteur.

Nous remarquons au passage que ce document évoque des développements urbains sur une parcelle classée inconstructible, ce qui nous semble sidérant et incompatible !

Le deuxième sujet concerne le dévoiement éventuel de la RD91. Il n'est pas justifiable de dire qu'il convient de détourner cet axe de circulation par l'avenue de l'Europe, aux seules fins de ne pas couper, par une voie à grand trafic, le futur quartier gare du reste de la commune de Guyancourt.

Cet argument n'est pas recevable, car la RD91 ne peut être déplacée le long du technocentre Renault, et c'est là que se trouvent les immeubles de Guyancourt. Non, la vraie raison est que Guyancourt avait négocié le déplacement de la route en s'engageant à ne pas construire au-delà.

Le trafic serait dans ce cas détourné par l'avenue de l'Europe jusqu'à sa jonction avec la RD36, alors que la RD36 coupe d'ores et déjà le quartier de la Bretonnière du reste de Voisins, et en particulier de son centre ville. Il est donc inconcevable de reporter sur Voisins-le-Bretonneux, les problèmes de trafic qui seront générés par un surcroît d'habitat sur la ville de Guyancourt.

Croyez bien, que si telles étaient vos intentions, notre association saurait mobiliser la population comme ce fut le cas pour le tunnel du métro passant sous le quartier de la Bretonnière.

Un dévoiement de la RD91 par l'avenue de l'Europe ne pourrait être justifié que par la prolongation de l'avenue de l'Europe par un contournement sud de Voisins pour rejoindre directement la RD 195. Comme vous l'indiquez dans votre courrier, les travaux du Grand Paris et le passage de la ligne 18 dans notre Communauté d'Agglomération sont une chance historique pour l'avenir et le renouvellement urbain de notre territoire.

Dans le cas contraire, la congestion du centre-ville de Voisins va s'aggraver. Il semble impératif d'associer les deux projets pour ne pas créer des nuisances supplémentaires aux Vicinois.

A plusieurs reprises il a été évoqué la construction de 1500 logements sur les 20 ha du futur quartier gare. Cela nous a même été confirmé l'année dernière par Monsieur Deligné. Ces 1500 logements s'inscrivent dans une logique de construction d'un total de 2800 logements à Guyancourt, pour maintenir sa population en 2030 à son niveau actuel.

Avec en moyenne 2.8 habitants par logement à Guyancourt et 50% de logements sociaux exigés dans le PLUi, pour tout nouveau projet résidentiel dans cette même ville, cela signifierait l'ajout dans le seul quartier de la gare (dont la surface correspond au 1/10 de la surface de Voisins), de l'équivalent de près de 40% de la population de la commune de Voisins le Bretonneux, avec à minima plus de 2000 résidents de logements sociaux (20% de la population de Voisins).

Et pour desservir cet énorme quartier, plus la seule gare de SQY, vous envisagez de détourner le trafic de la RD91 par la RD36 qui longe les quartiers résidentiels existants de Voisins le Bretonneux.

Il est à craindre que si le contournement sud n'était pas réalisé, une partie très importante du trafic passerait à travers la résidence de Madison-Garden et le Bretonnière pour atteindre le centre de Voisins.

Nous ne pourrions laisser un tel projet se construire sans réagir.

Certes, le Maire de Magny les Hameaux ou les associations d'écologistes pourront protester contre le passage du prolongement de l'avenue de l'Europe au dessus de la Mérantaise et sur les terrains agricoles proche du vieux village de Magny.

Mais il est à remarquer que de nombreux maires et de nombreuses associations sont contre le passage des 14 km de viaduc de la ligne 18 le long de la RD 36. Et pourtant vous savez tout comme nous que ce viaduc se fera !

Nous comptons par conséquent sur vous pour ne pas céder à la facilité et de prévoir les aménagements correspondants à cet afflux de population, et vous prions de bien vouloir nous faire savoir par retour si nos arguments vous en ont convaincu. Croyez que nous ferons état des aménagements prévus à la population de Voisins, et nul doute que nous saurons la mobiliser.

Enfin vous nous dites ne pas vouloir retarder l'exécution de la ligne 18. Nous ne voyons pas en quoi la planification du contournement sud de Voisins viendrait ralentir la réalisation du métro. D'abord la mise en service de cette gare est prévue en 2030, il reste donc 13 ans, et les travaux de génie civil ne débuteront pas avant 2025.

Par ailleurs, la gare et la ligne de métro peuvent être construites sans dévoiement de la RD91, et sans urbanisation du quartier gare. Il est fréquent dans les villes de province équipées de métros, que l'urbanisation autour des gares se fasse plusieurs années après la mise en service du métro.

Dans l'aménagement d'une agglomération, il faut prendre le temps d'une saine réflexion, et écouter les populations concernées, car ce sont ces mêmes populations qui vous ont choisis pour les représenter.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sebilleau', enclosed in a light blue rectangular box.

Le Président
Guillaume SEBILLEAU